

## PROJET D'ÉVALUATION 2021-2022

Ce projet d'évaluation permet d'apporter un cadre général à l'évaluation des élèves du lycée Notre-Dame de la Merci, de la classe de Seconde à la classe de Terminale. Il s'inscrit dans la réforme du lycée **et conformément aux directives du Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n°30 du 29 juillet 2021** portant sur les modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 du baccalauréat.

Il permet de communiquer aux élèves et aux familles les principes communs adoptés par les équipes enseignantes du lycée Notre-Dame de la Merci et vise notamment à harmoniser les pratiques afin de répondre à une quadruple exigence :

- maintenir un niveau de connaissances et de compétences correspondant aux exigences du diplôme du baccalauréat et permettant la réussite de nos élèves dans l'enseignement supérieur ;
- donner de la cohérence aux pratiques évaluatives ;
- garantir l'égalité de traitement des élèves d'un même niveau de classe ;
- faire preuve de transparence et construire un dialogue serein avec les élèves et leur famille.

### 1. Organisation annuelle

Le lycée a fait le choix d'une organisation semestrielle pour les trois niveaux. Cela nous paraît adapté pour plusieurs raisons. Le semestre, plus long que le trimestre, laisse davantage de temps à l'élève pour prendre ses marques et progresser. Il permet de réaliser davantage d'évaluations, de prendre en compte des compétences plus variées et d'établir une moyenne plus significative.

Les deux conseils de classes de fin de semestre sont complétés par des conseils de professeurs (octobre/novembre) et des conseils d'orientation (mars) afin d'accompagner au mieux les élèves.

### 2. Calcul de la note obtenue au baccalauréat à partir de la session 2023

Le baccalauréat s'appuie sur les résultats obtenus tout au long de l'année de Première et de Terminale selon deux modalités d'évaluation : un contrôle continu et des épreuves terminales.

Contrôle continu	Epreuves terminales
Entre 40 et 54 coefficients selon le nombre d'options facultatives suivies (soit entre 40% et 47% de la note finale)	60 coefficients (soit entre 60% et 53% de la note finale)

#### 2.1. Contrôle continu

Le contrôle continu, qui correspond à 40 coefficients (auxquels peuvent s'ajouter des coefficients si l'élève suit un ou plusieurs enseignements facultatifs), est calculé à partir des moyennes annuelles des matières du tronc commun et de l'enseignement de spécialité non poursuivi en Terminale, selon les coefficients ci-dessous :

- Enseignements obligatoires

	Voie générale et technologique		
	Première	Terminale	Total cycle
Enseignement de spécialité de Première	8		8
Histoire-Géographie	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3	3	6
Éducation physique et sportive		6	6
Enseignement moral et civique	1	1	2
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>19</b>	<b>40</b>

- Enseignements facultatifs

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Option 1	2	2	4	2	2	4
Option 2		2	2	2	2	4
LCA Latin	2	2	4			
LCA Grec	2	2	4			
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>8</b>

- Section européenne

La section européenne n'est pas considérée comme une option facultative. La moyenne annuelle de DNL en Terminale, qui repose à 80% sur une interrogation orale organisée par les professeurs de la section en fin d'année, est prise en compte dans la moyenne de la langue vivante correspondante. Pour obtenir la mention « section européenne », il est nécessaire d'avoir une moyenne supérieure ou égale à 12 au contrôle continu sur les années de première et terminale dans la langue correspondante, et une note supérieure ou égale à 10 à l'évaluation de DNL.

## 2.2. Epreuves terminales

Les épreuves terminales, qui correspondent à 60 coefficients, évaluent le français, la philosophie, les deux spécialités conservées en Terminale et le Grand oral. Il est à noter que les moyennes semestrielles de ces disciplines ne sont pas prises en compte dans le cadre du contrôle continu.

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Français	10*		10	10		10
Philosophie		8	8		4	4
Enseignement de spécialité 1		16	16		16	16
Enseignement de spécialité 2		16	16		16	16
Grand oral		10	10		14	14
			<b>60</b>			<b>60</b>

\*5 coefficients pour l'épreuve écrite et 5 coefficients pour l'épreuve orale

## 2.3. Mesures transitoires pour la session 2022 du baccalauréat

Les élèves inscrits en Terminale au cours de l'année scolaire 2021-2022 sont soumis à la répartition suivante des coefficients dans le cadre du contrôle continu :

Enseignements obligatoires	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Enseignement de spécialité de Première	5		5	5		5
Histoire-Géographie	3,33	3	6,33	3,33	3	6,33
Langue vivante A	3,33	3	6,33	3,33	3	6,33
Langue vivante B	3,33	3	6,33	3,33	3	6,33
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	2,5	2,5	5	3,33	1,66	5
Education physique et sportive		5	5		5	5
Enseignement moral et civique		1	1		1	1
Moyenne du bulletin (tous les enseignements)	5		5	5		5
<b>Total</b>	<b>22,5</b>	<b>17,5</b>	<b>40</b>	<b>23,33</b>	<b>16,66</b>	<b>40</b>

Enseignements facultatifs	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Option 1		2	2		2	2
Option 2		2	2		2	2
LCA Latin		2	2			
LCA Grec		2	2			
<b>Tous enseignements optionnels</b>		<b>8</b>	<b>8</b>		<b>4</b>	<b>4</b>

### 3. Livret scolaire et Parcoursup

Le livret scolaire est le seul document de référence qui fait foi pour le baccalauréat. Les moyennes annuelles obtenues dans toutes les disciplines en Première et Terminale apparaissent sur le livret scolaire.

Parcoursup est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France. Les moyennes des deux semestres de Première et du premier semestre de Terminale y sont renseignées ainsi que les notes obtenues lors des épreuves terminales du baccalauréat de français et d'enseignements de spécialités.

Des appréciations, rédigées par les professeurs, portant sur le niveau d'acquisition des compétences, l'assiduité, la capacité de travail, l'autonomie, l'investissement dans la classe et le rayonnement dans l'établissement complètent les résultats chiffrés.

### 4. Modalités de calcul d'une moyenne semestrielle

Pour être significative, une moyenne semestrielle est constituée à partir d'une pluralité de notes.

Il s'agit d'un minimum de 5 notes par semestre (hormis 4 pour le second semestre de Terminale), liées à des évaluations aux formats divers (individuelles ou collectives, écrites ou orales, brèves ou longues, communes à d'autres classes/groupes ou non, en classe ou à la maison, QCM ou questions ouvertes...) permettant d'évaluer des connaissances et compétences variées (disciplinaires ou interdisciplinaires).

Les compétences orales sont évaluées dans toutes les disciplines dès la classe de Seconde afin de préparer progressivement les élèves à l'épreuve du Grand oral.

Dans les disciplines comme l'EPS et celles dont le volume horaire est inférieur à 2 heures hebdomadaires, la moyenne peut être constituée à partir d'un nombre inférieur de notes.

Les notes d'Enseignement Moral et Civique (EMC) obtenues tout au long de l'année sont prises en compte uniquement au second semestre. Ainsi, il n'y a pas de moyenne d'EMC sur le bulletin du premier semestre. La moyenne annuelle est donc celle du second semestre.

Pour chaque discipline, les équipes travaillent à une harmonisation de l'évaluation en se mettant d'accord sur les objectifs de formation, le format des évaluations réalisées et les modalités de calcul de la moyenne. Ces modalités seront portées à la connaissance des élèves par chaque enseignant.

En fonction du nombre et de la nature des évaluations, et pour respecter ces modalités définies en équipe, les coefficients seront affectés par l'enseignant en fin de semestre. Les notes apparaîtront donc entre parenthèses sur Ecole Directe au cours du semestre et les moyennes par discipline ne seront calculées et affichées qu'à la fin du semestre. Il nous apparaît important de souligner que l'ensemble des notes obtenues par un élève a plus de sens que la moyenne de ces notes pour lui permettre de progresser.

Dans certaines disciplines, des évaluations communes (à plusieurs classes ou à plusieurs groupes) pourront être réalisées. Les élèves de Première auront notamment trois entraînements écrits et deux entraînements oraux aux épreuves terminales de français. Ceux de Terminale bénéficieront de deux entraînements à l'épreuve terminale de philosophie. Un bac blanc est également organisé pour les deux enseignements de spécialité suivis en Terminale et pour le Grand oral.

## 5. Gestion de l'absentéisme et de la fraude en classe de Première et de Terminale

Afin de garantir l'égalité de traitement des élèves, notamment vis-à-vis du baccalauréat et de Parcoursup, toute évaluation manquée doit être rattrapée.

Dans le cas d'une absence ponctuelle à une évaluation, un rattrapage sera systématiquement effectué par l'élève. Ce rattrapage se fera au retour en classe ou bien un samedi matin, selon la nature de l'épreuve et à l'appréciation du professeur concerné. En cas d'absence à l'évaluation de rattrapage sans motif valable, l'élève ne sera pas noté\*.

La gestion des situations de fraude relève de la responsabilité des professeurs et s'exerce dans le cadre défini par le règlement intérieur de l'établissement et les articles D.334-25 à R.334-35 du Code de l'éducation (procédure disciplinaire applicable aux candidats au baccalauréat). Si une fraude est constatée, le travail de l'élève peut ne pas être noté\* et une sanction disciplinaire est prononcée.

\*En fin d'année, sous la responsabilité du chef d'établissement, la moyenne annuelle d'un élève ne sera pas retenue si elle est jugée non significative en raison du manque de notes dû à l'absentéisme ou à la fraude.

La moyenne annuelle d'une discipline est considérée comme significative à deux conditions :

- l'élève a réalisé les évaluations communes proposées et les épreuves de bac blancs ;
- cette moyenne représente au moins 70% du poids des évaluations de l'année.

Ces situations seront signalées par chaque professeur et examinées par le conseil de classe. L'élève pourra alors être convoqué à une évaluation de remplacement dont la note constituera la moyenne annuelle non retenue :

- si la moyenne non retenue est celle de l'année de Première, l'évaluation sera organisée en début d'année de Terminale et portera sur le programme de la classe de Première. Les bulletins de Première seront alors réédités pour prendre en compte les nouvelles moyennes sur le livret scolaire et Parcoursup ;

- si la moyenne manquante est celle de l'année de Terminale, l'évaluation ponctuelle est organisée avant la fin de l'année de Terminale et porte sur le programme de Terminale. Parcoursup ne prenant en compte que le premier semestre, l'enseignant se réserve le droit de noter explicitement le manque de représentativité de la moyenne obtenue.

Dans le cas d'une absence dûment justifiée à cette évaluation de remplacement, l'élève est à nouveau convoqué. Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la note zéro est attribuée comme moyenne à l'enseignement concerné.

Ce projet d'évaluation, écrit en concertation avec les équipes éducatives, vise avant tout à garantir une équité de traitement de nos élèves pour l'obtention du baccalauréat. Il ne remplace en rien l'accompagnement individuel de chaque jeune qui passe avant tout par l'échange et le dialogue avec les élèves et les familles. Il sera appliqué avec l'exigence et la bienveillance qui caractérisent notre établissement.

Annick Depoues, chef d'établissement

Jordi Vicens, directeur pédagogique